

La Lettre du Maire

n°22

Une bonne gestion afin de poursuivre notre politique d'investissements et améliorer le cadre de vie.

Le 29 mars, le Conseil municipal a voté le budget primitif de la Ville pour l'année 2022 qui s'élève à 48 506 682€. Dans la lignée des années précédentes, le budget 2022 permettra à la commune de poursuivre sa politique d'investissement afin d'améliorer le cadre de vie et de maintenir, au meilleur coût, un haut niveau de services aux Canavérois.

Ce budget a été élaboré dans un contexte difficile et incertain. À la montée de l'inflation déjà observée depuis plusieurs mois s'ajoutent les effets de l'invasion de l'Ukraine sur les finances de l'État, des collectivités mais également des citoyens. Les prix des matières premières et des énergies flambent. Un ralentissement économique est d'ores et déjà prévu par la Banque de France. À cela s'ajoute l'ombre de la covid qui plane toujours. De plus, la baisse des dotations de l'État se poursuit. Rappelons qu'entre 2014 et 2022, la Ville a perdu 75,51 % (2,1 millions €) de dotations avec la diminution récurrente de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) depuis 2020 (-372 625€).

Les principaux objectifs de ce budget 2022 sont :

- Maintenir une forte politique d'investissement en intégrant les nouveaux projets mais aussi la rénovation des équipements actuels pour améliorer le cadre de vie des Canavérois.
- Maintenir un service public de qualité aux Canavérois.
- Maitriser les finances de la ville afin de pouvoir financer le plan pluriannuel d'investissement qui est vital pour l'avenir de la commune.



CHIFFRES-CLÉS

Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 48 506 682 € et se répartit ainsi :

Section de fonctionnement : 32 626 316 €

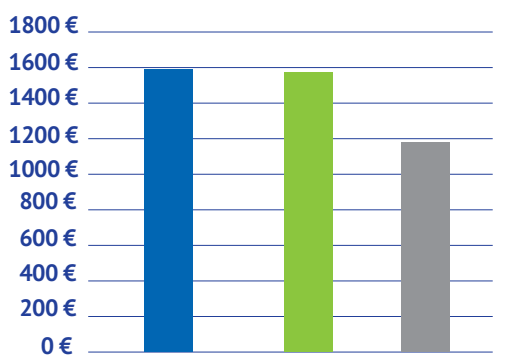
Section d'investissement : 15 880 366 €

Le montant des dépenses

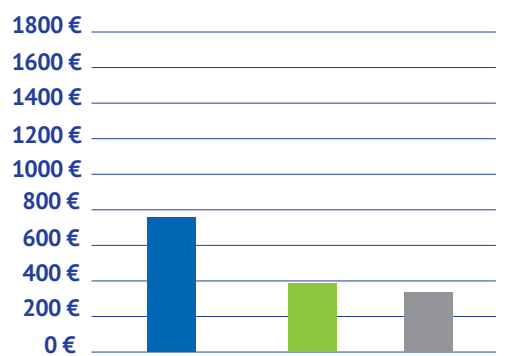
=

Le montant des recettes

DÉPENSES DE SERVICES À LA POPULATION (PAR HABITANT)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (PAR HABITANT)



* Moyenne pondérée par habitant. des communes de GPSEA

La Lettre du Maire est éditée par la ville de Chennevières-sur-Marne. Hôtel de Ville 14 avenue du Maréchal Leclerc 94430 Chennevières-sur-Marne Tél. : 01 45 94 74 74

Direction de la publication : Jean-Pierre Barnaud

Crédits photos : Mairie

Conception et réalisation : Service communication / Marion Le Masurier

Impression : Desbouis Gresil

Distribution : Privilège



Chennevières
sur Marne

Les investissements

En 2022, les dépenses d'investissement porteront sur de nouveaux projets mais également la poursuite de dossiers déjà engagés et inscrits dans un Plan Pluriannuel d'Investissements étalés sur plusieurs années.

Voirie éclairage public

1 500 000 €

Réaménagement du chemin de la Maillarde, enfouissement des réseaux, changement de l'éclairage public et reprise enrobés sur les rues Henri Peuteuil, Saint Mihiel et Mathilde Lapeyre.



Entretien des bâtiments

1 600 000 €

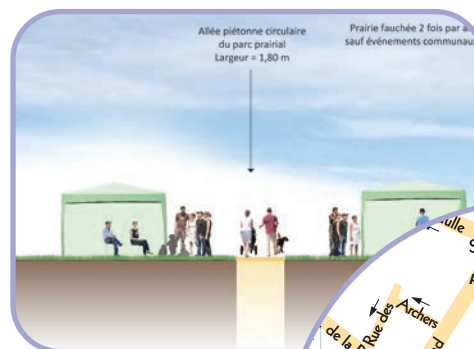
comprenant la réparation de la toiture du théâtre, l'éclairage des cours de tennis, travaux à la Bergamote et au multi-accueil la Coccinelle, peinture dans les bâtiments...



Maison de l'animal

Le projet est en cours dans sa phase d'analyses et d'études. Il consiste en la réalisation d'un équipement en faveur de la protection animale regroupant des espaces pédagogiques et de découverte de la faune.

Les crédits pour un montant prévisionnel de 2 172 000 € sont étalés jusqu'en 2024.



Création d'un espace vert

1 000 000 €

Création d'un espace vert et d'une voie de circulation douce, reliant l'école Germaine Tillion au centre-ville (rue Aristide Briand/chemin de la Maillarde).

La Ville a reçu une subvention de l'État de 130 362 € dans le cadre du fonds mobilités actives et sollicite une subvention d'un montant de 364 278 € auprès de la Métropole du Grand Paris.

Aménagement du Fort de Champigny

Les travaux de la « phase 2 »
ont débuté en 2022.

2 700 000 € dont les deux tiers
sont subventionnés.

Consacrés à la réhabilitation
des abords de l'entrée, la caponnière
du saillant, la poudrière, les murs
d'escarpe. L'ensemble des travaux est
planifié jusqu'en 2026 pour un montant
global de 12 000 000 €, incluant
la réhabilitation du casernement.



Lancement de la rénovation du Bois l'Abbé

À la suite de l'accord de l'État sur le projet, la Ville lancera
les études cette année pour la reconstruction du stade et du
gymnase Armand Fey, le déménagement du service jeunesse
et de l'épicerie solidaire...



Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin à Vent et du gymnase

2 600 000 € en 2022

Restructuration du bâtiment élémentaire,
reprise des réseaux d'assainissement et
construction d'un nouveau gymnase.



Sécurité

Pour garantir plus de sécurité
aux Canavérois, des nouvelles caméras
de vidéo protection seront installées
pour un montant de 500 000 €.

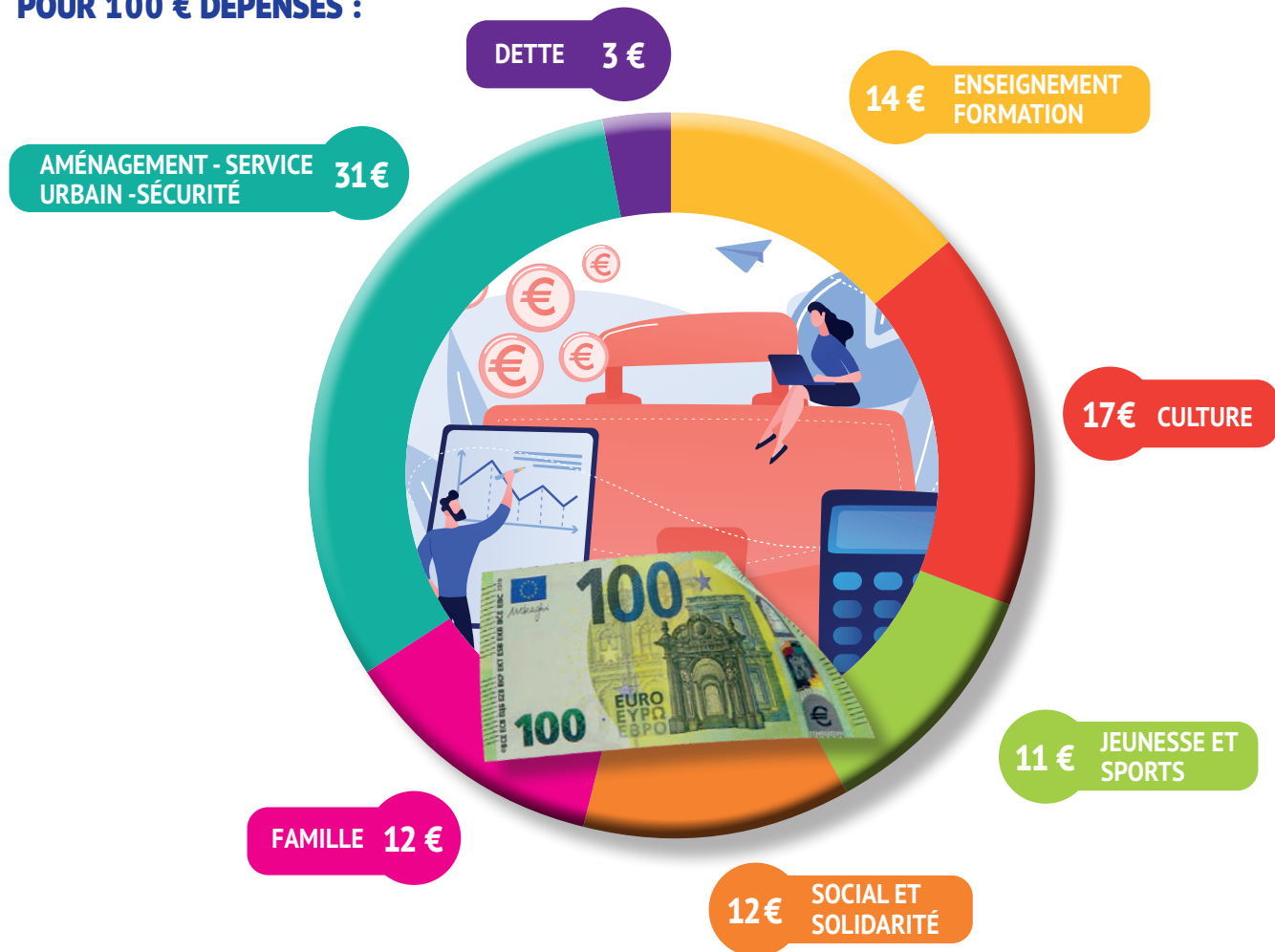
La Région Ile-de-France a accordé une
subvention de 42 221 €.



Le fonctionnement

Tout en priorisant une politique d'investissement forte, le budget de la section de fonctionnement, qui s'élève à 32 626 316 €, permet de maintenir des services à la population de grande qualité.

COMMENT VOTRE ARGENT EST UTILISÉ ? POUR 100 € DÉPENSÉS :



PARTICIPATIONS

Sur le budget 2022, la Municipalité va verser 260 000 € de subventions aux associations et une participation de 585 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

DEPENSES REGLEMENTAIRES

A titre d'exemple, la Ville doit participer à hauteur de 7,4 millions € au fonds de Compensation des Charges Territoriales (contribution de la commune versée au territoire Grand Paris Sud Est Avenir).

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal a fixé les nouveaux taux pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,09 % (33,70% en 2021)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,01 % (52,83% en 2021)

Si la Municipalité a voté un taux légèrement supérieur à la moyenne de ceux du territoire, cette augmentation permettra de poursuivre la politique d'investissement, de maintenir un service public de qualité, mais aussi de faire face à l'inflation actuelle et prochaine due au contexte international.